

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**  
**CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**  
**(2018-2019)**  
**LE 11 DÉCEMBRE 2018**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de madame Marie-Josée Girard, conseillère à l'Association des professeurs de Lignery et madame Martine Provost, présidente de l'association des professeurs de Lignery.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 H AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)

Suzanne Gaudette (5)

Michelle Morin (3)

Margot Pagé (9)

Sophia Plante, représentante du comité de parents, niveau secondaire

Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)

Stéphane Bessette (1)

André Dugas (7)

Stéphane Desjardins (8)

Tommy Gaulin, représentant EHDAA

Martin Herteleer, représentant du comité de parents, niveau primaire

Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ABSENTS : Madame Valérie Roy, représentante du comité de parents  
Monsieur Cédric Fontaine (6)

AINSI QUE :

M<sup>mes</sup> Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe

Kathlyn Morel, directrice générale

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

ET :

M<sup>mes</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

MM. Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**C.E.- 3764-12-18 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que déposé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Renouvellement de l'entente – Collecte, transport et traitement des matières recyclables dans les écoles de la CSDGS par la MRC de Roussillon

10.02 Autorisation d'engagement au-delà de trois (3) ans – Collecto, adhésion aux dossiers SAR450-2019 - équipements d'impression

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

11.01 Collecto - Participation à l'appel d'offres - équipement informatique usagé

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**  
Période de questions du public

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**

**C.E.- 3765-12-18**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins

six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION**

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, déclare n'avoir reçu aucune question relativement aux comptes payés pour la période commençant le **07 octobre 2018** et se terminant le **1<sup>er</sup> décembre 2018**.

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**10.01 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES ÉCOLES DE LA CSDGS PAR LA MRC DE ROUSSILLON**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a demandé à la Municipalité régionale de comté de Roussillon d'intégrer à la collecte municipale des matières recyclables, la plupart de ses établissements sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du conseil de la Municipalité de comté de Roussillon ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries confirme à la Municipalité régionale de comté de Roussillon son engagement à respecter les conditions de l'entente pour la collecte, transport et traitement des matières recyclables dans les écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries par la MRC de Roussillon pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

C.E.- 3766-12-18

**10.02 AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU-DELÀ DE TROIS (3) ANS – COLLECTO, ADHÉSION AUX DOSSIERS SAR450-2019 - ÉQUIPEMENTS D'IMPRESSION**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que les **équipements de production** actuels sont en fin de vie utile ;

CONSIDÉRANT que le contrat pour la location des **équipements multifonctions** viendra à échéance le 30 juin 2020 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler ;

CONSIDÉRANT que les contrats de location des **équipements de table** viendront à échéance successivement et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de les renouveler ;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires, collèges et cégeps se sont regroupés de façon formelle au sein d'un comité d'utilisateurs représenté par Collecto, à qui nous souhaitons donner un mandat à cet effet ;

CONSIDÉRANT que l'article 7.3 de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de participer à un appel d'offres regroupé pour la location ou l'achat d'équipements de production, de multifonctions et de table puisque cela lui permettra de faire des économies ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire,

d'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à participer au regroupement d'achats pour le dossier SAR450-2019 visant la location ou l'achat d'**équipements de production, de multifonctions et de table** pour une durée de trois (3) ans, plus une (1) année de renouvellement pour une durée totale possible de quatre (4) ans pour l'entente globale, et de cinq (5) ans pour les contrats de services de chacun des lots auprès des établissements participants, selon les procédures et politiques en vigueur ainsi que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accepte d'être liée avec l'adjudicataire aux conditions prévues à l'appel d'offres ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**11.01 COLLECTO - PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES - ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE USAGÉ**

Monsieur Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les orientations de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) quant à l'intégration des technologies de l'information ;

CONSIDÉRANT que la participation de la CSDGS à un regroupement d'achats est obligatoire pour commander les équipements en lien avec le plan numérique en éducation (mesure 50760) et en recevoir les allocations ;

CONSIDÉRANT que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux établissements d'enseignement de réaliser des économies de volume et de temps, en plus de faciliter les processus d'acquisition ;

CONSIDÉRANT que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres pour l'acquisition d'ordinateurs usagés du 10 décembre 2018 au 8 janvier 2019, pour une mise en place des contrats le 1<sup>er</sup> mars 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que Collecto a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fournisseurs pour une durée initiale de 24 mois avec de 12 douze mois additionnels et ce, à une reprise;

CONSIDÉRANT que Collecto a l'intention de requérir aux articles 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (RCA) et 43 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RCTI) lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer une commande à tout soumissionnaire dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que le comité exécutif autorise la participation de la CSDGS au mandat du regroupement des achats de Collecto pour l'acquisition d'ordinateurs usagés (SAR140-2019), et autorise Mme Kathlyn Morel, directrice générale à signer pour et au nom de la CSDGS le mandat d'achats et les bons de commande associés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.- 3769-12-18 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 09,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale

1322-015  
S:\510\SG\1000\_Administration\_generale\1320\_CEX\1321\_PV\1-2018-2019\5. 11 décembre 2018.docx